



# Alsace Incendie

1, rue de Port Gentil • ZA Albert Schweitzer • Boîte Postale 90185  
67405 ILLKIRCH CEDEX • Tél. 03 88 67 14 12 • Fax 03 88 67 81 23  
Site Internet : [www.alsaceincendie.com](http://www.alsaceincendie.com) - E-mail : [contact@alsaceincendie.com](mailto:contact@alsaceincendie.com)

Matériel Incendie  
Prévention - Protection



Certifié n° 18/07/04-285

## CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

Alsace Incendie adhère à la Charte Environnementale concernant la *gestion des produits issus de la maintenance des extincteurs* de la F.F.M.I. (Fédération Française du Matériel Incendie), dont les engagements sont les suivants :

### PRÉAMBULE

Cette charte s'inscrit dans le cadre de la volonté des professionnels d'assurer une gestion responsable des produits issus de la maintenance des extincteurs.

Elle encadre les activités de récupération, stockage, recyclage et destruction dans le respect de l'environnement et de la réglementation.

Elle oriente vers l'amélioration de la conception et de la fabrication des extincteurs en vue de leur retraitement en fin de vie.

### CONCEPTION ET FABRICATION

Les fabricants conçoivent et fabriquent les extincteurs en conformité avec les règlements et normes en vigueur. Ils privilégient le choix des matériaux recyclables en vue de faciliter le traitement des extincteurs en fin de vie.

### RÉCUPÉRATION

Sous la responsabilité du propriétaire de l'installation, le professionnel de la protection incendie (fabricant, installateur, vérificateur, entreprise certifiée, adhérent FFMI...) signataire de la charte s'engage à récupérer et à mettre en œuvre les filières appropriées pour le retraitement et l'élimination des produits issus de la maintenance des extincteurs.

- Organisation documentaire :  
L'entreprise dispose d'une organisation documentaire décrivant les processus mis en œuvre pour assurer l'ensemble des opérations de traitement y compris l'identification et les précautions inhérentes à la dénaturation.
- Traçabilité :  
Une traçabilité appropriée doit être prévue dans l'organisation de cette prestation.

### DESTRUCTION

Les entreprises utilisées pour le traitement final des constituants doivent disposer :

- d'une organisation décrivant les processus mis en œuvre ;
- des autorisations appropriées (déclaration, autorisation préfectorales ; agréments...) pour cette activité.

Le gérant,  
Bernard DAUBENBERGER

Tél. 03 88 67 14 12  
Fax 03 88 67 81 23

S.A.R.L. au capital de 8000 € - 378 896 005 RCS Strasbourg – R.M. 378 896 005 RE 67 – APE 518 M  
SIRET 378 896 005 00030 – N° d'Identificati on Intracommunautaire (TVA) FR 26 378 896 005